

**Fiche action 1**      **MODALITES D'ENTRETIEN DU BOCAGE POUR LE MAINTIEN DE LA TRAME VERTE SUR LE SITE DU BOIS ARCHAMBAULT A LA POITEVINIERE**

**PROBLEMATIQUE ET OBJECTIF**

La Trame Verte correspond aux corridors écologiques composés de réseaux de haies. Ces corridors permettent la circulation, l'alimentation, la reproduction et le repos de nombreuses espèces animales et végétales qui assurent ainsi leur cycle de vie.

Des populations de reptiles protégées ont été identifiées dans certaines haies bordant la zone de la nouvelle ligne de tri. Les haies sont par ailleurs des habitats de reproduction pour de nombreux oiseaux protégés et/ou patrimoniaux. Elles servent également de corridor de déplacement aux chiroptères. Les vieux chênes peuvent être colonisés par différents insectes protégés ou patrimoniaux tels que le Grand Capricorne.

La mesure vise à éviter la destruction des habitats potentiels de ces espèces et de les maintenir dans un état de conservation favorable.

**ESPECES / HABITATS VISES**

Toutes haies, toutes espèces d'oiseaux nicheurs, toutes espèces de reptiles, toutes espèces de chauve-souris, insectes saproxylophages protégés et/ou patrimoniaux.

**MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

**Réalisation** : L'entretien des haies devra être doux et réalisé au **lamier** (l'épareuse sera proscrite) afin de ne pas abîmer les arbres et de leur permettre de se densifier. L'entretien devra être réalisé hors période sensible pour la faune, c'est-à-dire **entre octobre et mars**.

Le maintien des haies doit s'accompagner d'un **maintien de leur ensoleillement** pour permettre la thermorégulation des reptiles. **Les aménagements ne devront donc pas conduire à ombrager ces haies** (notamment le pied de haie). Ceci est à prendre en compte en fonction des contraintes de sécurité réglementaires du site.

Pour une trame verte fonctionnelle, il est important que la haie comporte plusieurs strates : strates arborée, arbustive et herbacée. Pour cela le broyage du pied de haie ne doit pas être trop fréquent afin de laisser le temps aux strates inférieures, favorables aux reptiles, de se développer.

**Planification** : les haies et les pieds de haie devront être maintenus pendant toute la durée de l'exploitation. Leur entretien devra toujours être réalisé entre octobre et mars afin de préserver la biodiversité :

- **Haies** : un entretien au lamier tous les deux ans leur permettra de se développer et se densifier

Une charte d'engagement devra être signée par l'entreprise Brangeon. Cette charte engagera l'entreprise à respecter les modalités d'entretien des haies mentionnés dans la présente fiche action.

**SUIVI DES MESURES**

**Réalisation** : Entretien : constat visuel du maintien de la haie et de la stratification du pied de haie par une structure compétente. Ce suivi peut être réalisé au cours des suivis biologiques annuels.

**Évaluation du succès** : constat visuel du maintien de la haie et de la stratification du pied de haie.

**Périodicité** : à partir de l'arrêté autorisant l'exploitation (année n) : année n, n+1, n+2 puis prolongement si la gestion n'est pas concluante.

**ESTIMATION DU COUT**

Entretien mécanisé des haies : compter environ 30-35 € du mètre linéaire.

Suivi des mesures : intégré au suivi biologique annuel

Fiche **MODALITES D'ENTRETIEN DES PIEDS DE HAIES SUR LE SITE DU BOIS ARCHAMBAULT A LA**  
action 2 **POITEVINIERE**

**PROBLEMATIQUE ET OBJECTIF**

La Trame Verte correspond aux corridors écologiques composés de réseaux de haies. Ces corridors permettent la circulation, l'alimentation, la reproduction et le repos de nombreuses espèces animales et végétales qui assurent ainsi leur cycle de vie. Cependant pour qu'une trame verte soit fonctionnelle, il est important que la haie comporte plusieurs strates : strates arborée, arbustive et herbacée. Cela permet à plusieurs groupes d'espèces de profiter de ce corridor.

Les pieds de haies sont particulièrement importants pour les populations de reptiles protégés qui ont été identifiées dans certaines haies bordant la zone de la nouvelle ligne de tri objets de la demande. Certains oiseaux protégés et/ou patrimoniaux utilisent également les pieds de haies pour se reproduire, se nourrir ou se réfugier.

La mesure vise à éviter la destruction des habitats potentiels de ces espèces et de les maintenir dans un état de conservation favorable.

**ESPECES / HABITATS VISES**

Toutes haies, toutes espèces d'oiseaux nicheurs, toutes espèces de reptiles, toutes espèces de chauve-souris, insectes saproxylophages protégés ou patrimoniaux

**MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

**Réalisation** : Le broyage d'entretien des pieds de haies devra être réalisé hors période sensible pour la faune et notamment lorsque les reptiles hibernent, c'est-à-dire **entre novembre et mars**. Ceci est à prendre en compte en fonction des contraintes de sécurité réglementaires du site et notamment des normes incendie, cependant un broyage le plus tardif possible sera préconisé.

Le maintien des haies doit s'accompagner d'un **maintien de leur ensoleillement** pour permettre la thermorégulation des reptiles. **Les aménagements ne devront donc pas conduire à ombrager ces haies** (notamment le pied de haie).

Il est probable que le pied de haie soit progressivement colonisé par les ronces. Ces ronciers étant favorables aux reptiles on adaptera le rythme des entretiens de manière à avoir un pied de haie en partie enherbé et en partie en roncier. Pour cela le broyage du pied de haie ne doit pas être trop fréquent afin de laisser le temps aux strates inférieures, favorables aux reptiles, de se développer.

**Planification** : les pieds de haie devront être maintenus pendant toute la durée de l'exploitation. Leur entretien se fera à un rythme différent et devra être réalisé entre novembre et mars afin de préserver la biodiversité :

- **Pied de haie immédiat** (de 0 à 2,50 m de la haie) : un broyage tous les deux ans pour permettre le développement des ronciers et les maintenir à ce stade. L'entretien de la haie peut être réalisé en même temps et selon le même rythme ;
- **Bande enherbée** (de 2,50 m à 5 m de la haie – ou plus selon les cas) : un broyage annuel pour maintenir une strate herbacée.

Une charte d'engagement devra être signée par l'entreprise Brangeon. Cette charte engagera l'entreprise à respecter les modalités d'entretien des pieds haies mentionnés dans la présente fiche action.

**SUIVI DES MESURES**

**Réalisation** : Ce suivi peut être réalisé lors des suivis biologiques annuels. Constat visuel du maintien et de la stratification du pied de haie par une structure compétente.

**Évaluation du succès** : constat visuel du maintien de la haie et de la stratification du pied de haie

**Périodicité** : à partir de l'arrêté autorisant l'exploitation (année n) : année n, n+1, n+2 puis prolongement si la gestion n'est pas concluante

**ESTIMATION DU COUT**

Entretien mécanisé des haies : compter environ 30-35 € du mètre linéaire.

Suivi des mesures : intégré au suivi biologique annuel

**Fiche  
action 3**

**MODALITES DE LIMITATION DE L'ECLAIRAGE DES INSTALLATIONS POUR LA PRESERVATION DE  
LA TRAME NOIRE SUR LE SITE DU BOIS ARCHAMBAULT A LA POITEVINIERE**

**PROBLEMATIQUE ET OBJECTIF**

La Trame Noire correspond aux corridors écologiques caractérisés par une obscurité permettant la circulation d'espèces nocturnes qui en dépendent comme les chiroptères.

Le site du Bois Archambault accueille plusieurs espèces de chiroptères, toutes protégées. C'est pour faciliter leur circulation et celle de la faune nocturne ainsi que leur alimentation qu'il est important de veiller à la préservation de la Trame Noire sur le site.

**Objectif** : Limiter les perturbations lumineuses pour la faune nocturne en vue de conforter leurs territoires de chasses et axes de déplacement (corridors).

**Problématique** : La création d'une nouvelle ligne de tri pourrait être la raison d'une augmentation de la pollution lumineuse localement (implantation de points lumineux).

**ESPECES / HABITATS VISES**

Ensemble des chiroptères et de la faune nocturne et crépusculaire sensible à la pollution nocturne (invertébrés...)

**MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

Un document de cadrage de l'éclairage du site devra être réalisé avec une structure naturaliste compétente pour maintenir et préserver au maximum la trame nocturne du site. Ce document reprendra les durées et types d'éclairage ainsi que les différentes orientations.

Il aboutira également à une charte d'engagement signée par l'entreprise Brangeon. Cette charte engagera l'entreprise à respecter les modalités d'éclairage préalablement définies dans le document de cadrage

**SUIVI DES MESURES**

**Réalisation** : un passage de suivi à n+1 et n+2 par une structure compétente

**Évaluation du succès** : constater les engagements pris par l'entreprise

**Périodicité** : à partir de l'arrêté autorisant l'exploitation (année n) : année n, n+1, n+2 puis prolongement si la gestion n'est pas concluante

**ESTIMATION DU COUT**

**Document de cadrage** : 1j réunion de calage, 2j rédaction

**Charte d'engagement** : 2j rédaction et validation

**Vérification et rédaction d'une note** : 0.5 + 0.5j par ans X 2 ans

**Total** : année 1 : environ 4000€